

Formations
des dirigeants bénévoles :
Catalogue 2026



udai.fr



Présidents & secrétaires

Objectif :

Connaître les bases réglementaires en vigueur pour les associations loi 1901

Méthode et outils pédagogiques :

Chaque point du programme sera appuyé par les documents diffusés par vidéo projection.)

Un support sera remis à chaque participant le souhaitant (tarif livret : 5 €)



Tarif

Formation gratuite
*Un livret sera proposé au
tarif de 5 €*



Durée

3 heures



Inscription


Sur le site udai.fr rubrique
agenda des formations

Programme

- Définition des associations Loi 1901
 1. Contraintes statutaires
 2. Contraintes contractuelles
- Les statuts de l'association
 1. Dénomination, objet, siège social, durée
 2. Composition
 3. Administration et fonctionnement
 4. Dissolution
 5. Règlement intérieur
- L'embauche d'un artiste du spectacle
 1. L'article L 762-1 du Code du Travail
 2. Les formalités auprès du guichet unique
- La Sacem
- Les buvettes associatives



Nous contacter

 04 76 93 70 02

 udai2@wanadoo.fr

 www.udai.fr

 Siège Udai | 63 route de Lyon
38140 Apprieu

Formation

Trésoriers niveau 1 (initiation)

Objectif :

Permettre à tout trésorier d'association de se familiariser avec la comptabilité, s'initier au plan comptable, au bilan et compte de résultat

Pour approfondir possibilité de suivre la formation **Trésorier niveau 2**

Méthode et outils pédagogiques :

Chaque point du programme sera appuyé par les documents diffusés par vidéo projection.

Un support sera remis à chaque participant le souhaitant (tarif livret : 5 €)



Tarif

Formation gratuite
*Un livret sera proposé au
tarif de 5 €*



Durée

3 heures



Inscription


Sur le site udai.fr rubrique
agenda des formations

Programme

- Les obligations comptables des associations
 1. Contraintes statutaires
 2. Contraintes contractuelles
 3. Contraintes judiciaires
 4. Obligations légales
- La comptabilité des associations
 1. Définition
 2. Organisation comptable
 3. Exemple d'une comptabilité simple
 4. Informations complémentaires
 5. Plan comptable
 6. Comptabilité analytique simple
 7. Comptes annuels simple
 8. Le Bilan (suivant notre exemple)
 9. Le compte de résultat avec en regard de chaque poste l'indication des comptes correspondants
 10. Le compte de résultat (suivant notre exemple)
 11. Le compte de résultat analytique (suivant notre exemple)
- La fiscalité
- Le contrôle des comptes
 1. Contrôle des comptes associations obligées
 2. Contrôle des comptes autres associations



Nous contacter

 04 76 93 70 02

 udai2@wanadoo.fr

 www.udai.fr

 Siège Udai | 63 route de Lyon
38140 Apprieu

Formation

Trésoriers niveau 2 (perfectionnement)

Objectif :

Approfondir ses connaissances sur la comptabilité des associations.

Prérequis : avoir des notions en comptabilité

Pour les débutants, suivre la formation **Trésorier niveau 1** avant.

Méthode et outils pédagogiques :

Chaque point du programme sera appuyé par les documents diffusés par vidéo projection. Un support sera remis à chaque participant le souhaitant (tarif livret : 5 €)



Tarif

Formation gratuite
*Un livret sera proposé au
tarif de 5 €*



Durée

3 heures



Inscription


Sur le site udai.fr rubrique
agenda des formations

Programme

- Définition et explications de la comptabilité à partie double
 1. Définition du vocabulaire
 2. Technique partie double et énoncé de l'exemple
 3. Traitement comptable de l'énoncé ci-dessus
- Travaux de fin d'exercice : les écritures d'inventaire
 1. Variation de stock
 2. Immobilisations et amortissements
 3. Questions et travaux avant la clôture de l'exercice
 4. Rapprochement bancaire - rapprochement de la caisse
 5. Charges et produits constatés d'avance, produits à recevoir
 6. Résultat de l'exercice
 7. Comptes comptables constituant le compte de résultat
- Les comptes annuels
 1. Bilan
 2. Compte de résultat
 3. Annexes



Nous contacter

 04 76 93 70 02

 udai2@wanadoo.fr

 www.udai.fr

 Siège Udai | 63 route de Lyon
38140 Apprieu

Formation

Assurance et responsabilité des dirigeants

Objectif :

- Connaître les différents types de responsabilités pour l'association et pour les dirigeants
- S'informer sur l'obligation d'assurance et les différentes options

Méthode et outils pédagogiques :

Chaque point du programme sera appuyé par les documents diffusés par vidéo projection.

Un support sera remis à chaque participant le souhaitant (tarif livret : 5 €)



Tarif

Formation gratuite
*Un livret sera proposé au
tarif de 5 €*



Durée

3 heures



Inscription

Sur le site udai.fr rubrique
agenda des formations

Programme

● Les responsabilités de l'association

1. La responsabilité civile de l'association
2. La responsabilité pénale de l'association

● La responsabilité des dirigeants bénévoles

1. Responsabilité civile personnelle
2. Responsabilité pénale des dirigeants
3. Responsabilité financière des dirigeants
4. Cas particulier : le dirigeant de fait

● La responsabilité collective

1. Les instances dirigeantes
2. Responsabilités partagées
3. Notion de codécision, procès-verbaux et traçabilité
4. La délégation de pouvoir

● Les assurances

1. Identifier les besoins spécifiques de l'association
2. Connaître les principales assurances disponibles
3. Comparer les offres et évaluer leur adéquation
4. Assurer une bonne gestion de la couverture au fil du temps
5. Bonnes conduites à adopter en cas de sinistre



Nous contacter



04 76 93 70 02



udai2@wanadoo.fr



www.udai.fr



Siège Udai | 63 route de Lyon
38140 Apprieu